

CHARTE ETHIQUE

GROUPE GMD

JUIN 2026

LE MOT DE LA DIRECTION	3
NOS VALEURS.....	4
UTILISATION DE NOTRE CHARTe ETHIQUE	5
INTEGRITE ENVERS LES SALARIES DU GROUPE GMD	6
LES REGLES ETHIQUES AU TRAVAIL.....	6
RESPECT DES DROITS DE L’HOMME.....	6
DROITS HUMAINS ET DROITS LIES AUX RESSOURCES	7
RESPECT DE LA PERSONNE ET DE LA VIE PRIVEE	7
UTILISATION DES FORCES DE SECURITE.....	7
RESPECT DES LOIS ET DES REGLEMENTATIONS	8
SINCERITE DES DONNEES COMPTABLES, DES INFORMATIONS ET DES INDICATEURS	8
LES REGLES ETHIQUES DANS LES RELATIONS D’AFFAIRES.....	8
PREVENTION DE LA CORRUPTION	8
FRAUDE ET BLANCHIMENT D’ARGENT	9
CONFLITS D’INTERETS ET PRISE DE PARTICIPATION	9
RESPECT DE LA CONCURRENCE	9
PARTENAIRES ECONOMIQUES	9
LES REGLES ETHIQUES DANS L’ENTREPRISE	10
PRINCIPE DE CONFIDENTIALITE ET D’EXCLUSIVITE.....	10
ACTIVITES POLITIQUES ET RELIGIEUSES.....	10
IMAGE DU GROUPE ET SA REPRESENTATION.....	10
RESPECT DES BIENS APPARTENANT A L’ENTREPRISE	10
GOUVERNANCE, CONTROLE et DILIGENCE RAISONNABLE.....	10
LES REGLES ETHIQUES VIS-A-VIS DE NOS CLIENTS	11
CONFIDENTIALITE DES DONNEES CLIENTS	11
SINCERITE DES DONNEES	11
SECURITE ET QUALITE DES PRODUITS	11
LE RESPECT DE L’ENVIRONNEMENT.....	12

LE MOT DE LA DIRECTION



Depuis 1986, le Groupe GMD construit son développement autour de valeurs fortes : expertise, adaptabilité, exemplarité, esprit d'équipe et courage.

Ces valeurs ne sont pas seulement des principes fondateurs : elles constituent le socle de notre identité et l'énergie qui porte notre croissance, en France comme à l'international. Elles guident nos choix, façonnent nos comportements et nourrissent la confiance de l'ensemble de nos parties prenantes.

Afin de les inscrire durablement dans notre action, nous avons souhaité les formaliser au sein d'une charte éthique. Cette charte incarne notre engagement collectif : elle offre à chacun — collaborateurs comme partenaires — un cadre clair et partagé pour agir avec responsabilité, cohérence et exigence.

Plus qu'un référentiel, cette charte est un engagement vivant. Elle prend tout son sens dans l'appropriation et la mobilisation de tous. Chaque interaction, chaque décision est une occasion de faire vivre ces valeurs et de contribuer, ensemble, à un développement durable et responsable du Groupe GMD.

Tian ZHAO
President

Yongxin HUANG
Directeur Général

François-Xavier LEMASSON
Directeur Général
Pôle Plastic&Leather

Yves MAYET
Directeur Général
Pôle Fonderie

Frédéric MILAN
Directeur Général
Pôle Emboutissage

La Direction du Groupe GMD s'engage formellement à promouvoir cette charte et en partage ses valeurs en la diffusant à l'ensemble de ses salariés.



NOS VALEURS

La philosophie 7 i du Groupe GMD s'élargit avec l'insertion de la valeur « **INTEGRITY** »



INNOVATION

Grâce à des centres techniques dédiés, le Groupe GMD apporte à ses clients une expertise métiers éprouvée et reconnue, notamment dans le domaine du Redesign-to-cost ainsi que des solutions toujours plus innovantes.



INDUSTRIAL EXCELLENCE

Le déploiement sur l'ensemble de ses sites des meilleures pratiques de l'industrie automobile depuis plus de 30 ans permet au Groupe GMD de dépasser les niveaux de performance indispensables à un fournisseur de rang 1 d'envergure mondiale.



INTERACTION

Le renforcement de la relation à ses clients s'appuie sur le développement d'une offre technique et de proximité partout dans le monde mais aussi par la simplification de son fonctionnement grâce à des interlocuteurs uniques.



INTERNATIONALIZATION

La volonté du Groupe GMD d'accompagner ses clients à l'international se traduit par le développement permanent de ses sites existants mais aussi par la création régulière de nouveaux sites en « Green Field » proche de ses clients, partout dans le Monde.



INVESTMENT

Un niveau élevé d'investissements sur l'ensemble de ses sites garantit aux clients du Groupe GMD le meilleur des technologies disponibles, permettant ainsi une qualité au meilleur niveau et des prix toujours compétitifs.



INTEGRATION



UTILISATION DE NOTRE CHARTE ETHIQUE

Tout en respectant les législations nationales et internationales, cette Charte vise à diffuser et à appliquer les valeurs du Groupe GMD.

La présente Charte Éthique s'applique à chaque collaborateur du Groupe GMD et ses filiales dans le monde et ce, quelle que soit sa fonction. Elle doit également être partagée avec ses partenaires extérieurs.

Le Groupe GMD étant présent dans un grand nombre de pays, représentant autant de cultures, de lois et de régimes politiques différents, sa Charte Éthique fixe ainsi les standards du Groupe. Elle ne remplace pas les procédures du Groupe GMD mais a été conçue pour offrir un cadre à ces procédures et ainsi permettre à chaque collaborateur du Groupe de mieux en comprendre la logique et la finalité.

Elle doit donc inciter chacun vis-à-vis du Groupe GMD et de la société à se comporter de façon exemplaire et digne des femmes et des hommes du Groupe. Quel que soit le pays au sein duquel ils travaillent, les collaborateurs du Groupe GMD sont tous garants du respect des normes, des règlements et des lois. Chacun se doit d'être le gardien des principes moraux et éthiques du Groupe afin de préserver la notoriété et l'image du Groupe GMD.

Sa charte est là pour les guider et les aider à prendre les bonnes décisions. Il convient donc de s'y référer en cas de doute.

Elle est diffusée à l'ensemble de ses collaborateurs et consultable sur son site internet pour les partenaires extérieurs.

Une procédure d'alerte professionnelle est disponible afin que chaque collaborateur connaisse la conduite à tenir en cas de soupçon de manquement à l'éthique et émettre un signalement si nécessaire

LES REGLES ETHIQUES AU TRAVAIL



INTEGRITE ENVERS LES SALARIES DU GROUPE GMD

Chaque salarié du Groupe doit pouvoir travailler dans un environnement bienveillant, sans harcèlement ou discrimination.

Adhérent au Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2003, le Groupe GMD manifeste sa volonté de soutenir les droits de l'homme, de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, de contribuer au respect et à la préservation de l'environnement et de lutter contre la corruption dans le cadre de son activité.

Ces valeurs ont été intégrées aux valeurs qui orientent la stratégie du Groupe et qui influent les décisions opérationnelles de ses responsables.

Le Groupe GMD place aussi la qualité de vie de ses collaborateurs au cœur de sa stratégie.

Le Groupe GMD veille à ce que les rémunérations respectent les exigences légales applicables, les conventions lorsqu'elles existent, et s'inscrivent dans les principes de travail décent promus par l'OIT (Organisation Internationale du Travail).



RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Le Groupe GMD s'est engagé à respecter strictement, conformément aux règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les exigences en matière d'âge minimum, de respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation, d'éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, d'éliminer toute discrimination fondée sur l'âge, le sexe, le handicap, les convictions politiques et religieuses, les origines raciales, sociales, et culturelles ainsi que sur les activités syndicales.

En cas d'identification de situation de travail non conforme à ces principes au sein de sa



DROITS HUMAINS ET DROITS LIES AUX RESSOURCES

Le Groupe GMD s'engage à :

- Respecter les droits fonciers (land right) des communautés locales et des populations autochtones.
- Respecter les droits liés à l'accès et à l'usage de l'eau, des terres et des ressources forestières.
- S'interdire toute forme d'expulsion forcée ou d'appropriation illégitime des terres.

Le Groupe met en place des processus permettant d'identifier et de prévenir les atteintes aux droits humains dans ses activités et celles de ses partenaires.



EQUITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

S'attachant à respecter les règles de l'OIT et du Pacte Mondial, le Groupe GMD a mis en œuvre une stratégie d'égalité femmes-hommes afin de prévenir toute discrimination sur les thématiques de rémunération, d'évolution professionnelle, de droit à la formation et de recrutement. Il s'engage à apprécier uniquement les compétences de ses collaborateurs ou des candidats.



RESPECT DE LA PERSONNE ET DE LA VIE PRIVEE

Chaque salarié du Groupe s'engage à respecter les membres de son équipe, de son entreprise, du Groupe et d'une manière générale toutes les personnes avec lesquelles il entretient des relations professionnelles.

Il s'engage à respecter la vie privée de ses collègues, subordonnés, supérieurs mais également celles des autres salariés du Groupe ou personnel extérieur à l'entreprise avec lequel il entretient des relations professionnelles.



DROIT A LA SECURITE AU TRAVAIL

Le Groupe GMD s'engage à mettre en œuvre l'organisation et la communication afin que chaque salarié du Groupe connaisse, respecte

LES REGLES ETHIQUES DANS LES RELATIONS D'AFFAIRES



RESPECT DES LOIS ET DES REGLEMENTATIONS

Le Groupe GMD s'engage à respecter les lois et réglementations applicables dans le pays dans lequel il travaille en respectant la réglementation fiscale et douanière locale et internationale, la législation sociale locale et internationale.

Il s'interdit toute pratique anti-concurrentielle à savoir : abus de position dominante et dépendance économique, entente illicite... Chaque collaborateur à tout niveau doit s'assurer du respect de ces lois et règlements dans son domaine de responsabilité et doit demander à ses partenaires ou fournisseurs d'avoir le même degré d'exigence.



SINCERITE DES DONNEES COMPTABLES, DES INFORMATIONS ET DES INDICATEURS

Le Groupe GMD s'engage sur la sincérité de ses données financières en engageant ses collaborateurs dans une dynamique de contrôle interne où chaque salarié du Groupe doit :

- Enregistrer et faire enregistrer les données comptables ou financières ou de gestion. Les charges et produits constatés doivent être le strict reflet de l'activité et être remontés conformément aux principes comptables en vigueur et aux normes de gestion définies par le Groupe,
- Se sentir responsable de l'intégrité et de la sincérité de l'information,
- Calculer et transmettre des indicateurs fiables et sincères

- Veiller à la conformité des transactions financières pour prévenir tout risque de blanchiment d'argent, en appliquant les procédures de vérification des bénéficiaires effectifs et de signalement des opérations suspectes conformément aux réglementations en vigueur.



PREVENTION DE LA CORRUPTION

Le Groupe GMD condamne toute forme de corruption.

Toute pratique de corruption, telle que le fait d'accepter ou de verser des pots-de-vin, d

Le Groupe GMD a également mis à disposition des parties internes et externes une plateforme d'alerte garantissant que :

- Les parties prenantes puissent signaler toute violation (environnement, droits humains, sécurité)
- Les signalements soient traités de manière confidentielle et sans représailles



FRAUDE ET BLANCHIMENT D'ARGENT

Le Groupe GMD s'engage à lutter activement contre toute forme de fraude et de blanchiment d'argent.

Toute tentative de falsification (factures, bons de commande, déclarations), de détournement de fonds ou de ressources (matières premières, budgets, recettes), ou de dissimulation de transactions financières (paiements en espèces non justifiés, circuits opaques) est strictement interdite.

Aucun collaborateur ne doit tolérer, faciliter ou participer à des pratiques visant à tromper, à dissimuler l'origine de fonds, ou à manipuler des données financières.



CONFLITS D'INTERETS ET PRISE DE PARTICIPATION

Chaque collaborateur du Groupe peut se trouver confronté à des situations dans lesquelles son intérêt personnel peut entrer en contradiction avec l'intérêt du Groupe. Dans une telle situation, tout membre du personnel devra déclarer à sa hiérarchie ce qui pourrait être source de conflit d'intérêt.

A l'exception de l'achat de titres cotés respectant les règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées, chaque salarié(e) du Groupe s'interdit toute prise d'intérêt chez un fournisseur, concurrent ou client sans en référer à sa hiérarchie.



RESPECT DE LA CONCURRENCE

Dans le cadre de son activité, le Groupe GMD s'engage à se conformer à toutes lois et réglementation en vigueur en matière de libre concurrence dans tous les pays où il exerce son activité et attend de ses collaborateurs et partenaires commerciaux le même engagement.

Le Groupe G

LES REGLES ETHIQUES DANS L'ENTREPRISE



PRINCIPE DE CONFIDENTIALITE ET D'EXCLUSIVITE

Le respect du principe de confidentialité relatif à toutes les informations (données stratégiques, industrielles, financières, sociales, ...) et documents se rapportant aux activités des sociétés du Groupe GMD est fondamental.

De la même manière, tout membre du personnel occupé à temps plein et désireux d'avoir une activité professionnelle en dehors du Groupe sollicitera préalablement l'accord express de sa hiérarchie.



ACTIVITES POLITIQUES ET RELIGIEUSES

La tolérance envers des opinions politiques et/ou religieuses est primordiale pour le Groupe GMD. Cependant, ces activités doivent être exercées l'extérieur du Groupe, dans un cadre privé et en dehors du temps de travail.

Par ailleurs, le Groupe GMD affiche sa neutralité et ne finance aucune institution à caractère religieux, ni aucun parti politique.



IMAGE DU GROUPE ET SA REPRESENTATION

Chaque collaborateur du Groupe est porteur de l'image du Groupe et des sociétés qui le composent. Aussi, chacun se doit de contribuer à la notoriété positive du Groupe et doit s'abstenir de tout dénigrement quelle qu'en soit la forme tant à l'encontre du Groupe, de ses filiales, de ses dirigeants que de sa stratégie.

Toute communication externe doit faire l'objet d'une validation préalable du hiérarchique qui doit en informer la Direction Générale.



RESPECT DES BIENS APPARTENANT A L'ENTREPRISE

LES REGLES **ETHIQUES** VIS- A-VIS DE NOS CLIENTS



CONFIDENTIALITE DES DONNEES CLIENTS

Dans le cadre de son activité, le Groupe GMD s'engage à ne divulguer ni utiliser les données relatives aux clients à d'autres fins que celles autorisées par le client lui-même.



SINCERITE DES DONNEES

Dans le cadre de son activité, le Groupe GMD veille à fournir aux clients des informations fiables et sincères sur les caractéristiques des produits et services du Groupe.



SECURITE ET QUALITE DES PRODUITS

Dans le cadre de son activité, le Groupe GMD respecte l'ensemble des règles, processus et exigences techniques et environnementales visant à la sécurité et à la qualité des produits et services du Groupe.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT



Le Groupe GMD s'engage à respecter les lois et réglementations environnementales applicables dans les pays dans lesquels il travaille. Ainsi, il respecte les lois et réglementations environnementales tant au niveau local qu'international.

Dans toutes ses opérations, le Groupe GMD s'est engagé à prendre en compte le respect de l'environnement. Il veille à réduire les impacts négatifs de son activité sur l'environnement et s'attache à préserver les ressources naturelles et à développer sa politique de gestion des déchets.

Le Groupe GMD s'attache à mettre sous contrôle et à diminuer sa contribution à l'émission des gaz à effet de serre et à agir en industriel responsable sur chacun de ses sites. Il suit attentivement toute opération contributrice en mesurant son impact environnemental et en cherchant à le réduire. Ces décisions sont adaptées en fonction de la localisation de ses filiales en tenant compte de leurs particularités.

Chaque collaborateur est également associé à cette démarche en s'engageant à respecter les règles de gestion des déchets et de préservation des ressources naturelles.

Chacun s'assure en outre que ses partenaires respectent des exigences équivalentes.



